



PROCES VERBAL
de la séance du 29 janvier 2013

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	77	69	8

Etaient présents :

		<u>Membres du Bureau :</u>					
TRESSANGE	WEBER	Jean-Paul	Président	YUTZ	MEYER	Charles	3e assesseur
INGLANGE	REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président	TERVILLE	BERARDI	Robert	4e assesseur
RITZING	KIFFER	Edmond	2e vice-président	FONTOY	MARTIN	Jean-Eric	5e assesseur
MANOM	CHRISTNACKER	Daniel	3e vice-président	NEUFCHEF	VILLEMORTI	Marcel	6e assesseur
KIRSCHNAUMEN	GEORGES	Gérard	1er assesseur	RUSSANGE	KRIER	Roland	8e assesseur
VALMESTROFF	ZORDAN	Jean	2e assesseur				

Etaient présents :

		<u>Délégués titulaires</u>			
NOAL	Frédéric	ALGRANGE	LAUX	Jean-Pascal	KNUTANGE
STEFANOWSKI	Jean-Michel	ALGRANGE	BECKER	Patrick	KUNTZIG
HENRY	Eric	ANGEVILLERS	RICCI	Françoise	LAUNSTROFF
BOUZENDORFFER	Robert	APACH	COMPE	Patrick	LOMMERANGE
DESVAUX	Roger	AUDUN-LE-TICHE	LEUVREY	Jacky	LUTTANGE
PIOVANO	Lucien	AUDUN-LE-TICHE	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
GHAMO	Fernando	BASSE-HAM	LAUNAY	Francis	METZERESCHE
NOEL	Guy	BERTRANGE	LAMARLE	André	MONDELANGE
CAFFENNE	Henri	BERTRANGE	TIRLICIEN	Roger	MOYEUVRE-GRANDE
VIGNALE	Pascal	BETTELAINVILLE	SCHORR	Claude	NEUFCHEF
GIORGINI	Gérard	BOULANGE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
KOWALCZYK	Pierre	BOUSSE	HUMBERT	Marcel	NILVANGE
SCHLINCKER	Bernard	BUDING	MORENA	Mario	NILVANGE
DIBENE	Nicolas	DISTROFF	GAVAZZI	Angel	OTTANGE
ZENNER	René	ELZANGE	CHAUMIER	Claude Eric	LOUDRENNE
HEYERT	Jean-Marc	FAMECK	LEIDIG	Armand	RETTTEL
STEICHEN	Christian	FAMECK	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
BORLA	Gérard	FLORANGE	BRUZZESE	Antonio	ROSSELANGE
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
MAOUCHI	Fatah	FONTOY	HELMER	Marie-Rose	RURANGE-LES-THONVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	FROELICHER	Jean-Christophe	TERVILLE
VILLARRUBIA	Elvire	GUENANGE	MELI	Dominique	THONVILLE
MOYSON	Rolande	HAYANGE	PARGNY	Jean-Paul	THONVILLE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	RITTER	Jean-Marie	THONVILLE
D'AMBROSIO	Gérard	HAYANGE	SWOL	Nathalie	THONVILLE
GUBERNATOR	Roger	HOMBOURG-BUDANGE	PHILIPPE	Marie-Françoise	THONVILLE
MARQUET	François	ILLANGE	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
WERNER	Camille	KEDANGE-SUR-CANNER	BECKER	Jean-Claude	WALDWEISTROFF
MENEGOZ	Michel	KEMPLICH	DILLIER	Yves	YUTZ
DEGENEVE	Denis	KIRSCH-LES-SIERCK	MULLER	Henri	YUTZ
FOETZ	Marc	KLANG			

Délégués suppléants

FOUSSE	Louis	HUNTING	BRANZI	Didier	METZERVISSE
GRASSER	Patrick	ILLANGE	GUERIN	Max	RICHEMONT
AZEB	Brahim	KEMPLICH	BROSSARD	Albert	TRESSANGE
KAISER	Jean-Marie	KERLING-LES-SIERCK	NEY	Heniz	WALDWEISTROFF
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	THIRIA	Jean-Michel	WALDWISSE

Sont excusés et ont donné procuration : M. Alain FILLMANN à M. Pierre KOWALCZYK, M. Georges DELUY à M. Jean-Paul PARGNY, M. Philippe BIEDER à M. Henri MULLER, M. Philippe SLENDZAK à M. Charles MEYER, M. François ALBANE à M. Alain UNTEREINER, M. Jean François ADAM à M. Romeo PASQUALETTO, M. Michel FILBING à M. Arsène WEYANT, M. Claude CORVISIER à M. Christian STEICHEN, M. Daniel TRIVELLATO à M. André LAMARLE.

Sont excusés : M. Daniel PERLATI, M. Frédéric TOURRET, M. Alain CAZALET, M. Michel NADE, M. Roger TUSCH, M. Jean-Marc SCHWEITZER,

Assistaient en outre : M. Philippe ROUSTAN, Mmes Liliane FELLY, Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 17 février 2013, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 15 en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Compte Administratif 2012

Monsieur le Président indique que le compte administratif 2012 est présenté avant le budget primitif 2013 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1.196.103,32 euros et les recettes à hauteur de 1.185.213,75 euros. Il en résulte un solde annuel déficitaire de 10.889,57 euros et un solde cumulé déficitaire de 25.110,70 euros. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la comptabilisation, depuis 2006, des subventions versées aux communes, en dépenses d'investissement. Celles-ci représentent en effet 866.103,32 euros pour ce qui concerne la redevance R2 et 300.000,- euros pour les subventions d'effacement de réseaux. L'exercice 2012 se distingue également par le versement de la somme de 30.000,- euros au concessionnaire, pour la réalisation de la 2^e tranche de travaux de sécurisation de réseaux.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.274.862,11 euros et les recettes à 1.313.651,50 euros, d'où un solde excédentaire de 38.789,39 euros, qui porte l'excédent cumulé à 105.472,41 euros. L'importance des recettes et dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'encaissement des redevances versées par le concessionnaire en recettes de fonctionnement et par l'amortissement des subventions versées aux communes (1.170.992,62 euros en dépenses). Une provision de 11.446,47 euros a été réalisée en vue de garantir le financement des contributions futures à verser au concessionnaire pour la sécurisation des réseaux.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Président quitte la séance et cède la parole à M. Edmond Kiffer. Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures concordent.

2) Affectation du résultat 2012

Monsieur le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2012 par un excédent de 38.789,39 euros. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$38.789,39 + 66.683,02 = 105.472,41 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2012 par un déficit de 10.889,57 euros qui s'ajoute au déficit antérieur reporté et conduit à un solde cumulé déficitaire de :

-10.889,57 - 14.221,13 = -25.110,70 euros

Le Comité syndical après délibération décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement au financement de la section d'investissement, à hauteur du virement prévu en 2012, soit 41.000 euros. Ce crédit sera imputé en 2013 en recettes d'investissement sur le compte 1068. Le solde, 64.472,41 euros sera conservé en recettes de fonctionnement, sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

3) Budget Primitif 2013

Monsieur le Président indique que le Budget primitif de l'exercice 2013 s'équilibre à hauteur de 1.273.875,88 euros en section de fonctionnement et de 1.170.401,00 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement des subventions versées aux communes, à l'affectation du résultat antérieur et au virement de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire qui font l'objet d'un amortissement immédiat.

La redevance R2 est inscrite en dépenses et recettes pour des montants supérieurs, par prudence, à ceux connus à ce jour, compte tenu des aléas qui subsistent encore quant au montant définitif de la subvention.

Les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées à hauteur de la contribution annuelle du concessionnaire, soit 300.000 euros. La provision destinée à garantir le financement des travaux de sécurisation de réseaux moyenne tension, constituée en 2011 et 2012, d'un montant global de 23.619,47 euros, n'a plus lieu d'être puisque les travaux de trois exercices sur quatre ont été financés sans difficulté majeure par le syndicat. Il est donc proposé qu'on procède à la reprise de cette provision.

En contrepartie, une subvention d'équipement pourrait être exceptionnellement versée aux communes pour un montant de 50.000 euros, selon des modalités restant à définir.

Le Comité syndical voudra bien :

- se prononcer sur le budget 2013, dont le détail est annexé au rapport,
- autoriser la reprise de la provision semi-budgétaire pour risques et charges, constituée en 2011 et 2012, pour un montant global de 23.619,47 euros,
- décider le versement aux communes d'une subvention d'équipement de 50.000 euros, selon les modalités que le comité syndical définira.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2013 et autorise la reprise de la provision pour risques et charges pour un montant de 23.619,47 euros.

Il valide également le principe du versement aux communes d'une subvention complémentaire de 50.000 euros, selon des modalités qui restent à définir.

4) Point sur la redevance R2

Monsieur le Président indique que le montant total de la R2 2011 avoisinera globalement les 667.124,86 euros.

Un tableau de répartition de la R2 est présenté au cours de la séance.

La situation définitive relative à la R2 2011 sera soumise à l'approbation du prochain comité syndical, dès que la population au 31 décembre 2012 sera connue.

Le Comité adopte à l'unanimité les propositions du présent rapport.

5) Avenant n°1 au protocole signé avec ERDF pour l'accompagnement du renforcement de la qualité de fourniture

M. le Président indique que par convention en date du 31 mars 2011, le SISCODIPE et ERDF ont mis en œuvre un partenariat en vue d'améliorer la qualité de la fourniture d'électricité sur le territoire de la concession.

L'avenant N° 1, annexé au présent rapport, a pour objet de définir les travaux à réaliser et les participations financières à verser au titre des années 2013 et 2014.

Le montant total des investissements projetés sur 4 ans a été réévalué à hauteur de 491.000,- euros, ce qui porte la contribution financière du concessionnaire sur l'ensemble de la période à 371.000,- euros. Le syndicat s'engage en contrepartie à financer une participation de 30.000,- euros par an.

Il est précisé que le dernier versement (2014) sera affecté à des opérations de maîtrise de la consommation d'électricité et à la lutte contre la précarité énergétique, de manière à limiter les travaux de renforcement des réseaux électriques.

Le Comité Syndical appelé à autoriser le Président à signer cet avenant adopte à l'unanimité moins 8 abstentions, les propositions du présent rapport

6) Signature d'une convention avec ERDF en vue de l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à procéder à la signature de la convention, annexée au présent rapport, qui a pour objet de déterminer le montant de l'enveloppe financière allouée par le concessionnaire pour l'exercice 2013.

Celle-ci reste au même niveau qu'en 2012, soit 300.000 euros.

Le Comité adopte à l'unanimité les propositions du présent rapport.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 20 h 00.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président

